



ORIGINAL <input type="checkbox"/>	TRANSMIS LE
A: R. Vera	
POUR INFORMATION <input type="checkbox"/>	
POUR SUIVI <input type="checkbox"/>	
COPIE <input type="checkbox"/>	TRANSMISE LE
A: E. Géron	
POUR INFORMATION <input type="checkbox"/>	
POUR SUIVI <input type="checkbox"/>	

A Saint-André-les-Alpes le

POLE URBANISME HABITAT CADRE DE VIE  
Service : Planification - SCOT  
Réf. EL-2025-1577  
Suivi par : Emeline LACÔTE  
04.92.83.67.00  
scot@ccapv.fr

Madame Patricia GRANET-BRUNELLO  
Présidente  
CA Provence Alpes Agglomération  
BP 90153 – 4 Rue Klein  
04990 Digne-les-Bains cedex

Objet : Avis sur le projet de SCoT arrêté de la Communauté d'agglomération Provence Alpes Agglomération

Madame la Présidente,

J'ai bien reçu votre courriel du 16 mai 2025 contenant par lequel vous me sollicitez, en application de l'article L. 143-20 du code de l'urbanisme, pour rendre un avis sur le projet de SCoT arrêté de votre Communauté d'Agglomération.

Après étude des différents documents qui accompagnent la délibération arrêtant le projet de SCoT et tirant le bilan de la concertation, je vous informe que la CCAPV n'a aucune remarque particulière à formuler.

Souhaitant pleine réussite à la poursuite de votre démarche,

Je vous prie d'agrérer, Madame la Présidente, l'expression de mes salutations cordiales et distinguées.

Le Président,  
Communauté de Communes  
**ALPES PROVENCE VERDON**  
Sources de Lumière  
B.P. 90153 - 04170 Saint André les Alpes  
Maurice LAUGIER